

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

**Direction des affaires maritimes**

**Arrêté du 11 octobre 2021**

**modifiant l'arrêté du 16 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : MERT2129263A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la mer,**

Vu l'article L. 5543-1-1 du code des transports ;

Vu le décret n° 2015-918 du 27 juillet 2015 relatif aux conventions et accords collectifs des gens de mer et à la composition et au fonctionnement de la commission nationale de la négociation collective maritime ;

Vu le décret n° 2019-16 du 7 janvier 2019 modifiant la composition de la commission nationale de la négociation collective maritime ;

Vu le décret n° 2020-1410 du 17 novembre 2020 modifiant la composition de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle et adaptant diverses dispositions réglementaires relatives aux gens de mer ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Arrête :**

**Article 1**

Le b) du II de l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 2020 susvisé est ainsi modifié :

Les mots : « M. Patrick ANDRO, Union fédérale maritime CFDT » sont remplacés par les mots : « M. Jean-Christophe GLIDIC, Union fédérale maritime CFDT »

**Article 2**

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait le 11 octobre 2021

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur des affaires maritimes,

T. COQUIL